

Strasbourg, le 27 septembre 2013

PC-GR-DD (2013) 6 FR

**3<sup>e</sup> RÉUNION DU GROUPE DE RÉDACTION AD HOC SUR LES DÉLINQUANTS DANGEREUX  
(PC-GR-DD)**

**18 - 20 septembre 2013**

**Bureau du Conseil de l'Europe à Paris  
55 avenue Kléber**

**Salle « Paris 1 »**

**RAPPORT SOMMAIRE DE LA RÉUNION**

**Document établi par la Direction générale  
Droits de l'homme et Etat de droit**

**BREF AVANT-PROPOS**

**Le PC-GR-DD :**

- a adopté l'ordre du jour ;
- a pris note des informations communiquées par le secrétariat sur l'état d'avancement du projet de recommandation sur les délinquants dangereux et de son exposé des motifs ;
- s'est félicité du projet de recommandation sur les délinquants dangereux et de son premier avant-projet d'exposé des motifs compte tenu notamment du délai très court dans lequel ils ont été élaborés ;
- a pris note des observations du CDPC sur l'avant-projet de recommandation sur les délinquants dangereux ainsi que de celles du Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme ;
- a examiné dans le détail le projet de recommandation et son avant-projet d'exposé des motifs et formulé des observations générales, et en particulier :
  - a examiné et confirmé le champ d'application, la définition et les principes fondamentaux du projet de recommandation sur les délinquants dangereux ;
  - a réfléchi à l'insertion dans le projet de recommandation de références aux recommandations existantes du Conseil de l'Europe concernant les règles applicables en matière de probation et aux Règles pénitentiaires européennes ;
  - a arrêté d'un commun accord la définition de la violence, du traitement et de la détention préventive de sûreté ;
  - est convenu de développer encore certaines règles concrètes dans l'exposé des motifs du projet de recommandation ;

- a développé certaines règles dans la partie VI du projet de recommandation intitulée « *Suivi, personnel et recherche* » et inséré une nouvelle partie sur la suite à donner à cette recommandation ;
- a adopté le projet de recommandation et est convenu que le secrétariat adapterait l'exposé des motifs du projet de recommandation en fonction des discussions menées.

1. Le Groupe de rédaction ad hoc sur les délinquants dangereux (PC-GR-DD) a tenu sa troisième et dernière réunion du 18 au 20 septembre 2013 à Paris. La liste des participants est reproduite en annexe au présent rapport (annexe II).

#### **I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

2. L'ordre du jour a été adopté (voir l'annexe I).

#### **III. Information par le président et le secrétariat**

3. M. Sławomir Buczma, président du Groupe de rédaction ad hoc, a souhaité la bienvenue à tous les participants et présenté des excuses au nom des représentants absents.
4. Le président s'est félicité de la présence d'observateurs au Groupe de rédaction ad hoc, en particulier du président du PC-CP, M. André Vallotton, et du représentant du CPT, M. James McManus. Il a aussi souhaité la bienvenue au représentant de Penal Reform International, M. John Podmore, qu'il a remercié de participer activement à cette dernière réunion du groupe.
5. Pour donner aux membres du groupe une idée plus précise de l'ensemble des étapes du processus de rédaction et de la méthode suivie pendant la 3<sup>e</sup> réunion, le président a décrit les travaux menés jusqu'à alors, et en particulier depuis la 2<sup>e</sup> réunion du groupe :
  - le projet de recommandation, présenté à la réunion plénière du CDPC en mai, a été reçu favorablement par les membres du CDPC, compte tenu du délai très court dans lequel le groupe l'a élaboré. Les membres du CDPC ont examiné et approuvé son contenu et apporté certains changements minimes qui ont été insérés dans le projet de recommandation.
  - à la suite de la 2<sup>e</sup> réunion du groupe et compte tenu des discussions menées, quelques modifications ont été apportées au projet de recommandation.
  - les représentants de la Norvège et du Royaume-Uni avaient formulé certaines observations écrites sur le projet de recommandation qui devaient être présentées et examinées dans le détail lors de la réunion.
  - en vue d'harmoniser l'ensemble de la recommandation, le secrétariat avait élaboré un document comprenant certaines propositions d'amendements qui devaient être examinées.

#### **IV. Présentation de l'avant-projet de recommandation sur les délinquants dangereux**

1. Le PC-GR-DD :
  - a pris acte de l'exposé du président et de l'expert scientifique sur le projet de recommandation sur les délinquants dangereux et son exposé des motifs ;
  - a pris dûment en compte les observations formulées par le CDPC au sujet de ce projet de recommandation sur les délinquants dangereux ;

- a examiné en détail chaque disposition du projet de recommandation et son exposé des motifs ;
  - s'est mis d'accord sur le champ d'application, les définitions et les principes fondamentaux du projet de recommandation. Il a confirmé que son but était de s'intéresser essentiellement aux délinquants condamnés pour un crime sexuel d'une extrême gravité ou un crime avec violence d'une extrême gravité contre une ou plusieurs personnes et présentant une probabilité très élevée de récidiver en commettant d'autres crimes sexuels d'une extrême gravité ou d'autres crimes avec violence d'une extrême gravité contre des personnes.
  - a arrêté d'un commun accord la définition de la violence, du traitement et de la détention préventive de sûreté ;
  - a examiné le principe de l'évaluation des risques ;
  - a déterminé les mesures que les autorités compétentes devraient prendre dans le cadre de la surveillance préventive ;
  - a développé certaines règles dans la partie VI du projet de recommandation intitulée « *Suivi, personnel et recherche* » et inséré une nouvelle partie consacrée à la suite que le CDPC doit donner à la future recommandation ;
  - a discuté de la nécessité de coordonner les actions des diverses administrations et s'est montré favorable à une coopération interinstitutions entre l'administration pénitentiaire, les agents de probation, les services médico-sociaux et les autorités répressives.
2. Au vu des discussions, les participants ont estimé que la gestion du risque posé par les délinquants dangereux devait avoir pour objectif à long terme la réinsertion de ceux-ci en toute sécurité dans la société, dans des conditions compatibles avec la protection du public contre le risque en question.
3. Le PC-GR-DD a arrêté d'un commun accord l'ordre des parties, titres et sous-titres du projet de recommandation sur les délinquants dangereux et de son exposé des motifs.

## **VI. Questions diverses**

4. Le PC-GR-DD :
- a décidé d'adopter le projet de recommandation sur les délinquants dangereux ;
  - a demandé au secrétariat de compléter l'exposé des motifs du projet de recommandation en fonction des observations formulées pendant la réunion.

## ANNEXE I

Strasbourg, le 18 septembre 2013

PC-GR-DD (2013) OJ\_FR

### **GROUPE DE TRAVAIL AD HOC SUR LES DELINQUANTS DANGEREUX (PC-GR-DD)**

**Paris, 18 septembre 2013, 10 heures - 20 septembre 2013, 13 heures.**

**Bureau du Conseil de l'Europe à Paris**  
55 avenue Kléber

**Salle « Paris 1 »**

### **ORDRE DU JOUR**

---

<b>1. OUVERTURE DE LA REUNION</b>	
<b>2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>	
	PC-GR-D(2013)OJ_FR
<b>3. INFORMATION PAR LE PRESIDENT ET LE SECRETARIAT</b>	
3.1 Rapport de la dernière réunion du PC-GR-DD	<a href="#">PC-GR-DD (2013) 2 FR</a>
3.2 Mandat du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC)	<a href="#">CDPC ToR</a>
3.3 Mandat du groupe ad hoc sur les délinquants dangereux (PC-GR-DD)	<a href="#">PC-GR-DD ToR</a> <a href="#">PC-GR-DD (2012)1</a> <a href="#">PC-GR-DD (2012)3</a>
<b>4. REDACTION D'UNE RECOMMANDATION SUR LES DELINQUANTS DANGEREUX</b>	
4.1 Présentation par le président du PC-GR-DD et l'expert scientifique du projet de recommandation sur les délinquants dangereux	<a href="#">PC-GR-DD (2013) 1 rev6</a> <a href="#">PC-GR-DD (2013) 5</a>
4.2 Présentation par le président du PC-GR-DD et l'expert scientifique du projet d'exposé des motifs de la recommandation sur les délinquants dangereux	<a href="#">PC-GR-DD (2013) 4</a>
4.3 Discussion	
<b>5. TRAVAUX ANTERIEURS DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LES DELINQUANTS DANGEREUX</b>	
5.1 Recommandations et résolutions	<a href="#">Résolution (62)2</a> <a href="#">No. R (82) 17</a> <a href="#">Rec(2003)22</a> <a href="#">Rec(2003)23</a> <a href="#">Rec(2006)2</a> <a href="#">CM Rec (2010)1</a>

5.2	Rapport sur « La condamnation, la gestion et le traitement des délinquants "dangereux" », Nicola Padfield	<a href="#">PC-CP (2010) 10 rev 5</a>
5.3	Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme	<a href="#">Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme</a>
<b>6.</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	
6.1	Autres	

## ANNEXE II

Strasbourg, le 18 septembre 2013

PC-GR-DD LP 3

### **3<sup>rd</sup> MEETING of the AD HOC DRAFTING GROUP ON DANGEROUS OFFENDERS (PC-GR-DD)**

### **3<sup>ème</sup> REUNION du GROUPE DE REDACTION AD HOC SUR LES DELINQUANTS DANGEREUX (PC-GR-DD)**

**18 September / septembre 2013 (10:00 am) – 20 September / septembre 2013 (1:00 pm)**

**Paris, Council of Europe office, 55 av. Kléber / Room 1  
Paris, Bureau du Conseil de l'Europe, 55 av. Kléber / Salle 1**

#### **LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS**

##### **Members of PC-GR-DD / Membres du PC-GR-DD**

##### **Poland / Pologne**

Mr Sławomir Robert BUCZMA, **President /Président**  
National Expert  
General Secretariat of the Council of the European Union

##### **Belgium/ Belgique**

Mr Werner VANHOUT  
Adviser-general / Conseiller-général  
Federale Overheidsdienst Justitie  
Service public fédéral Justice  
Directoraat-generaal EPI  
Direction générale EPI  
Psychosociale Dienst  
Service Psychosocial

##### **Croatia / Croatie**

Ms Zvezdana SIMUNDIC  
Head of Unit for Follow-up on Implementation of Inmates' Rights in the Head Office of Prison System  
Directorate  
Ministry of Justice of the Republic of Croatia

##### **Czech Republic / République Tchèque**

Mr Vaclav JIRICKA  
Psychologist  
Prison Service of the Czech Republic  
General Directorate  
Department of Psychology

##### **Denmark / Danemark**

Ms Kim Tobberup ANDERSEN **apologised / excusée**  
Prison Governor

**Finland / Finlande**

Mr Kimmo HYPÉN  
Director  
Criminal Sanctions Agency, Region of Western Finland  
Assessment Centre

**France**

M. Olivier RABOT  
Adjoint au chef du Bureau de l'exécution des peines et des grâces  
Direction des affaires criminelles et des grâces  
Ministère de la justice

**Germany / Allemagne**

Mr Michael SKIRL  
Justizvollzugsanstalt Werl

**Greece / Grèce**

Mr Marinos SKANDAMIS  
PhD in Criminology  
General Secretary of Crime Policy, Ministry of Justice  
Transparency and Human Rights

**Italy / Italie**

Mr Federico FALZONE  
Director of the Office of High Security Prisoners of the Directorate general for Prisoners and their Treatment  
at the Penitentiary Administration Headquarters in Rome

**The Netherlands / Pays-Bas**

Mr Jeroen Adriaan Maria DE JONG **apologised** / *excusée*  
Deputy head legal affairs division / National Agency of Correctional Institutions

**Norway / Norvège**

Ms Anne-Li N. FERGUSON  
Senior Adviser  
National Institution Unit  
Norwegian Centre for Human Rights  
Faculty of Law  
University of Oslo

**Russian Federation / Fédération de Russie**

Mr Evgeny GNEDOV  
Head of the Operative Department  
Federal Penal Service of the Russian Federation  
Ministry of Justice of the Russian Federation  
Mr Ivan TARANENKO  
Chief specialist of Department for International Cooperation and Protocol Events  
Federal Penal Service of the Russian Federation  
Ministry of Justice of the Russian Federation

**Switzerland / Suisse**

M<sup>me</sup> Regine SCHNEEBERGER GEORGESCU  
Co-responsable du service spécial

(détenus présentant un danger particulier) du canton de Berne  
Section d'application des peines et mesures du canton de Berne

**Turkey / Turquie**

Mr. Hakan UMUT

Title: Inspector Judge, Directorate General for Prisons and Detention Houses, Ministry of Justice of the Republic of Turkey

**United Kingdom / Royaume-Uni**

Ms Claire WIGGINS **apologised** / *excusée*

Head of Public Protection Partnerships

Offender Management and Public Protection Group

Grenadier House

\* \* \*

Ms Louise Victoria JOHANSEN, **Scientific expert** / *expert scientifique*

Faculty of Law, Copenhagen

Sankt Annæ Plads 4

1250 Copenhagen K.

Prof. Dr. iur. Dr. med. Dr. h. c. mult. Carlos María ROMEO CASABONA, **Consultant** / *consultant*

Professor in Criminal Law

UPV-EHU and Director of the Inter-University Chair in Law and the Human Genome

University of Deusto and University of the Basque Country University of the Basque Country

Ms Yvonne GAILEY, **Consultant** / *consultant* **apologised** / *excusée*

Chief Executive

Risk Management Authority

St James House

\* \* \*

**Other participants / Autres participants**

**Austria / Autriche**

Ms Martina KLEİN

Legal Adviser

Federal Ministry of Justice

**European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (CPT) / Comité Européen pour la Prévention des Traitements Inhumains ou Dégradants (CPT)**

Dr James McMANUS

Member of CPT elected in respect of UK

Heathbank, Coupar Angus Road

**Council for Penological Co-operation (PC-CP) /**

*Conseil pour la Coopération Penologique(PC-CP)*

M. André VALLOTTON, Chair of the PC-CP/ Président du PC-CP

Ancien Délégué du Conseil d'Etat aux Affaires pénitentiaires

Département de la Sécurité et de l'Environnement

Chef de projet

Unité d'appui au Programme d'appui de la réforme du Système pénitentiaire

Ministère de la Justice

**Penal Reform International**

Mr John PODMORE



PRI Consultant  
PRI Headquarters

**SECRETARIAT GENERAL OF THE COUNCIL OF EUROPE /**  
*SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL DE L'EUROPE*

**DIRECTORATE GENERAL HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW /**  
*DIRECTION GENERALE DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT*

Mr Carlo CHIAROMONTE, Head of Criminal Law Division / *Chef de la Division du Droit Pénal*

Mr Oscar ALARCÓN JIMÉNEZ, Co-Secretary of the CDPC, Secretary of PC-GR-DD / *Co-Secrétaire du CDPC, Secrétaire du PC-GR-DD*

**INTERPRETERS / INTERPRETES**

Ms Shan BENSON  
Ms Jeanne DISDERO  
Ms Léa OUEDRAOGO